
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIERS**

Séance du : 21 mars 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-et-un mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eygliers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15 ; présents : 12 ; votants : 14 ;

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Nicolas DUBOIS, Jean-Marc POULLILIAN, Jean-François PORTET, Etienne HUMBERT, Séverine QUICHOT, Anne-Laure DUPASQUIER, Jacques ROUX, Tom VAN DE VELDE, Mickaël CHEBANCE, Vincent PELLETIER et Agnès SIMOND.

Absents : Joseph DEVEVEY

Procuration : Eric COUDRON à Anne CHOUVET, Marietta DE WEERT à Jacques ROUX

Secrétaire de séance : Anne-Laure DUPASQUIER

Objet : Convention cadre avec IT05 pour la rédaction d'actes administratifs

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire explique qu'IT05 propose désormais une mission d'assistance récurrente, sous forme de bons de commande, pour la rédaction d'actes administratifs.

Ils peuvent être rédigés dans le cadre d'acquisitions, de ventes ou d'échanges de terrains ainsi que pour les servitudes.

Le montant de la prestation d'IT05 est de 351€ par acte, toutes taxes comprises. Il est précisé que les coûts de publications restent à la charge de la commune.

En cas de particularités sur le dossier engendrant un travail complémentaire, ou de fait nouveau impactant significativement les termes de la convention, un avenant ou une nouvelle convention devra être conclue préalablement à la mise en œuvre des modifications afférentes.

Jusqu'à présent, la rédaction de tels actes étaient réalisés par un cabinet spécialisé dont les honoraires étaient supérieurs à ceux proposés par IT05. Aussi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec IT05 afin de pouvoir bénéficier de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention avec IT05 pour la mission d'assistance à la rédaction d'actes administratifs ainsi que tout avenant ou toute nouvelle convention en cas de particularités sur les dossiers.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Anne CHOUVET

